

Concours externe BAP J - Technicien gestionnaire financier et comptable

Académies de Créteil, Paris et Versailles

Session 2019

RAPPORT DU JURY (2 pages)

LES POSTES OUVERTS

- 13 pour l'académie de Paris
- 2 pour l'académie de Créteil
- 1 pour l'académie de Versailles

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le bureau des concours a reçu au total 106 dossiers de candidatures pour les trois académies, répartis de la façon suivante :

- 92 pour l'Académie de Paris
- 9 pour l'Académie de Créteil,
- 5 pour l'Académie de Versailles.

LE JURY

Le jury était composé de 12 membres. Chacun des établissements affectataires était représenté.

Une réunion préparatoire du jury a été organisée afin de déterminer l'organisation des épreuves d'admissibilité et d'établir les grilles de correction.

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité composée de questions et résolutions de cas pratique et exercices relevant de l'emploi type d'une durée de 3 heures et de coefficient 3 visait à vérifier que les candidats disposaient des connaissances requises.

Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité : 85 sur 106 inscrits soit 81%.

La première partie de l'épreuve, comptant pour un tiers des points, avait pour but d'évaluer les connaissances générales des candidats à partir de questions liées à l'environnement institutionnel et professionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche en particulier et à la fonction publique en général.

Le niveau des réponses s'est avéré moyen, peu de candidats ont su répondre correctement et de façon précise et assez développée à une majorité de questions.

La seconde partie était composée de questions relatives aux connaissances réglementaires, comptables et financières, d'un mini cas pratique et d'une version en anglais.

Les questions et les exercices de l'épreuve d'admissibilité ne comportaient pas de difficulté particulière mais le jury a constaté dans beaucoup de copies une qualité rédactionnelle et une présentation médiocre.

A l'issue de cette épreuve, 33 candidats sont admissibles soit 39% des candidats présents.

- 27 pour l'Académie de Paris
- 4 pour l'Académie de Créteil,
- 2 pour l'Académie de Versailles.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION

La totalité des candidats admissibles soit 33 s'est présentée à l'épreuve. L'épreuve d'admission est d'une durée de 25 mn et de coefficient 5.

L'entretien avec le jury

L'audition avec le jury comportait une présentation par le candidat, en 5 mn maximum, de son parcours et de son expérience professionnelle puis, un échange questions/réponses de 20 mn permettant au jury d'apprécier les motivations professionnelles, les connaissances et les compétences techniques ainsi que les qualités d'expression du candidat.

Afin d'assurer l'égalité de notation des candidats, le jury avait élaboré une grille commune d'évaluation des candidats.

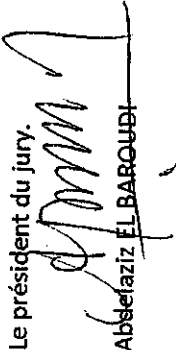
Afin de mener ces échanges, le jury avait à sa disposition les CV et lettres de motivation des candidats.

- Présentation du parcours professionnel et projet : Construction et qualité de l'exposé, cohérence entre l'exposé et les CV/LM, qualité du vocabulaire, gestion du temps ;
- Echange avec le jury : maîtrise du poste de travail, connaissance de l'environnement professionnel, connaissances générales et culture administrative, mise en situation, cas pratique, initiatives ;
- Motivations : A passer le concours, à devenir fonctionnaire, mobilité, souhait d'évolution.

Le jury a mené les auditions avec bienveillance pour mettre les candidats en confiance et à l'aise. Il a également procédé le dernier jour à une délibération finale.

Globalement, sur les deux épreuves, le jury a constaté un niveau moyen des candidats dont les connaissances générales et professionnelles se limitent souvent à leur propre parcours professionnel. De même, la qualité d'expression aussi bien écrite qu'orale est moyenne voire médiocre en général. Par conséquent, le Jury n'a retenu que 5 candidats sur les listes complémentaires au lieu de 16 possibles.

Le président du jury.


Abdelaziz EL BAROUDI